

Formation AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CURSUS PARTIEL (hors VAE) sélection 2018 rentrée Janvier 2019

Conditions d'accès à la formation à lire attentivement et à conserver

Conformément à l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié.

Etre âgé de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation

Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

**Lors de votre inscription vous devez choisir la modalité de formation souhaitée :
cursus partiel OU cursus complet (renoncement aux dispenses d'unité(s) de formation)**

Candidats titulaires de diplôme dispensant de modules de formation

Conformément aux articles 18, 19, 20 et 20 bis de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié : les personnes titulaires

- **du diplôme d'Etat d'aide-soignant** sont dispensées des modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre l'enseignement des modules de formation 1 et 3 ainsi que les stages correspondant à ces derniers.
- **du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile** sont dispensées des modules de formation 4, 5 et 7. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3, 6 et 8 ainsi que les stages correspondant à ces derniers.
- **du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique** sont dispensées des modules de formation 4, 5, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3 et 6 ainsi que les stages correspondant à ces derniers.
- **du baccalauréat professionnel "accompagnement soins, services à la personne" (ASSP)**, sont dispensées des modules de formation 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3 et 5, et effectuer 18 semaines de stage pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes.
- **du baccalauréat professionnel "services aux personnes et aux territoires" (SAPAT)**, sont dispensées des modules de formation 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3, 5 et 6, et effectuer 20 semaines de stage pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes.

Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels ASSP et SAPAT, peuvent présenter leur candidature.
Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Sélection sur dossiers et entretiens

Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier.

Les candidats retenus sont convoqués à un entretien individuel de 20 mn visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

Composition du jury pour l'entretien :

- un directeur d'institut de formation d'auxiliaires de puériculture, ou d'un Institut de formation de puéricultrices, ou d'un Institut de formation en soins infirmiers, ou une puéricultrice, formatrice permanente dans un Institut de formation d'auxiliaire de puériculture ou dans un Institut de formation de puéricultrices ou dans un institut de formation en soins infirmiers
- une puéricultrice ayant une expérience minimum de trois ans ou un infirmier en fonction d'encadrement. Ces 2 personnes exercent dans un service ou une structure accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage.

Classement

La capacité d'accueil pour les candidats titulaires des diplômes :

- **DEAS, DEAVS, MCAD, DEAMP**, est de 4 places
- **Baccalauréats Professionnels ASSP et SAPAT** est de 7 places.

Les candidats retenus sont classés sur une **liste principale** et une **liste complémentaire** selon les 2 profils ci-dessus.

Résultats :

- par affichage à la Croix-Rouge française, IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes, site de Grenoble, Institut Saint-Martin
- sur site internet : irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr
- tous les candidats sont personnellement informés par écrit, aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation et de validation définies par l'Institut de formation en conformité avec le programme des études en vigueur.

Selon votre diplôme vous aurez à suivre l'enseignement en Institut, parmi les 8 modules de formation ;

- M1 - Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne,
- M2 - L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie,
- M3 - Les soins à l'enfant,
- M4 - Ergonomie,
- M5 - Relation - Communication,
- M6 - Hygiène des locaux hospitaliers,
- M7 - Transmission des informations,
- M8 - Organisation du travail,

Ces modules sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Les **stages** sont réalisés en milieu professionnel dans les structures de soins de la région Rhône-Alpes, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement : service maternité, établissement ou service accueillant des enfants malades, structure d'accueil des enfants de moins de 6 ans, structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance.

Les élèves ont la possibilité d'effectuer des stages à l'international et/ou selon les modalités du programme Léonardo.

La participation aux enseignements et aux stages est obligatoire.

Véhicule fortement conseillé.

DOSSIER MÉDICAL

Nous vous précisons que **votre admission à la Croix-Rouge française, IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes, site de Grenoble, Institut Saint-Martin ne sera définitive qu'après production au plus tard le jour de la rentrée, de votre dossier médical communiqué avec les documents d'admission.**

Ce dossier comprend :

- **un certificat médical d'aptitude** émanant d'un médecin agréé attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture.
- **un certificat médical de vaccinations** antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique, contre Hépatite B, le BCG.
Ce certificat précisera les dates des injections et des derniers rappels ou tests effectués.

En outre, pour la vaccination contre l'hépatite B, le résultat du taux des anticorps anti-HBs est nécessaire.

Le test tuberculique et la radio pulmonaire pourront être réalisés à l'institut selon la planification des modules à valider.

**Aucun élève ne pourra être affecté en stage s'il n'est pas effectivement immunisé contre l'Hépatite B.
Attention, une seule injection ne suffit pas !**

FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 91 €

FRAIS DE FORMATION

Frais d'inscription à la formation : 88 €
Frais de scolarité : selon modules
Tenues professionnelles : 88 € (4 ensembles tunique / pantalon)

N.B. :
L'attestation de Formation Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 est obligatoire pour l'obtention du DEAP
L'Institut propose cette formation de 21 h. Coût : 250 €.

AIDES FINANCIÈRES ET PRISE EN CHARGE DE LA SCOLARITÉ

Région: l'éligibilité au dispositif de prise en charge est consultable sur le site internet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pôle Emploi : s'adresse aux demandeurs d'emploi.

Promotion Professionnelle : s'adresse aux agents des établissements publics.

Employeur : s'adresse aux salariés en CDI ou CDD dans le cadre du plan de formation interne ou d'un congé individuel de formation.

Il est conseillé de commencer les démarches de demande de financement dès votre inscription à la sélection.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'Institut fonctionne en externat uniquement. Il est accessible en transports en commun et dispose d'un réseau de partenariat pour l'hébergement.

CALENDRIER

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 1^{er} mars 2018

Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté

Résultats de la sélection des dossiers d'inscription	Vendredi 4 mai 2018	<u>Lieu :</u> Croix-Rouge française IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes Site de Grenoble - Institut Saint-Martin 66 avenue Rhin et Danube 38100 GRENOBLE
Dates des entretiens	Entre le 22 mai et le 1er juin 2018 Entre le 25 juin et le 6 juillet 2018	
Résultats des entretiens	Vendredi 14 septembre 2018	

**Une convocation vous sera adressée en temps utile pour les entretiens.
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone**

La pré-rentrée obligatoire aura lieu le mardi 20 novembre 2018

La date de début de formation dépendra des modules à valider

Dossier d'inscription à envoyer en recommandé avec accusé de réception :
L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre candidature.

Ou

Dépôt, contre récépissé, sur site
du lundi au vendredi
de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

(Fermeture de l'Institut du 25 décembre 2017 au 1er janvier 2018 inclus)

Retrouvez-nous également sur Facebook et Twitter :



« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.76.49.01.63). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Formation AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CURSUS PARTIEL (hors VAE) sélection 2018 rentrée Janvier 2019

Fiche d'inscription à compléter et à retourner

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Procéder à votre **PRÉ-INSCRIPTION** en veillant à suivre toutes les étapes de la saisie afin d'obtenir le **NUMÉRO DE PRÉ-INSCRIPTION** de votre dossier candidature (à reporter sur cette fiche d'inscription).

PRÉ-INSCRIPTION SUR INTERNET OBLIGATOIRE selon l'accès suivant :

- www.pre-inscription.fr
- Choisir : Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Sélectionner : Concours ou sélection Auxiliaire de puériculture
Isère (38) : Croix-Rouge française IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes Site de Grenoble Institut Saint-Martin
- Choisir modalité de sélection : **cursus partiel**

2. Imprimer cette fiche d'inscription à compléter, dater et signer.

3. Adresser votre dossier complet **EN RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION** ou le déposer **CONTRE RECEPISSE** (avant la date de clôture des inscriptions, soit le **1^{er} mars 2018**) à :

CROIX-ROUGE française
IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes
site de Grenoble - Institut Saint-Martin
66 avenue Rhin et Danube
38100 GRENOBLE

Votre dossier doit comporter :

- cette fiche d'inscription dûment complétée et signée
- les pièces à fournir (pièces énumérées au verso selon votre situation).

N° de pré-inscription :

Mme M.

NOM de naissance : NOM d'usage :

Prénom : Autres prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email @

Vous êtes titulaire d'un des diplômes suivants et vous demandez votre inscription aux unités de formation restant à valider en vue de l'obtention du DEAP :

DIPLOME (cocher le diplôme correspondant)		Unités à valider	Coût
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant	1 - 3	2 992,50 €
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	1 - 2 - 3 - 6 - 8	4 322,50 €
<input type="checkbox"/>	Mention Complémentaire d'Aide à Domicile	1 - 2 - 3 - 6 - 8	4 322,50 €
<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique	1 - 2 - 3 - 6	3 990 €
<input type="checkbox"/>	Baccalauréat professionnel ASSP (ou en classe de Terminale Bac pro ASSP)	1 - 2 - 3 - 5	4 322,50 €
<input type="checkbox"/>	Baccalauréat professionnel SAPAT (ou en classe de Terminale Bac pro SAPAT)	1 - 2 - 3 - 5 - 6	4 655 €

Engagement : je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation d'une éventuelle admission. Je reconnais que les frais de dossier restent acquis à l'Institut en cas d'annulation d'inscription. J'accepte sans réserve les conditions d'accès à la formation qui régissent le concours.

Date et signature, précédées de la mention « **lu et approuvé** »

A Le
Signature du candidat (ou, si le candidat est mineur,
signature des parents ou tuteurs)

Liste des pièces à fournir

- Fiche d'inscription dûment remplie avec une photo d'identité agrafée**
- Lettre de motivation**
- Curriculum vitae**
- Photocopie lisible de l'un des documents suivants :**
 - . carte nationale d'identité recto verso en cours de validité
 - . passeport en cours de validité
 - . carte ou titre de séjour en cours de validité
- 5 timbres autocollants au tarif en vigueur à 20 g**
- Chèque de 91 € libellé à l'ordre de la Croix-Rouge française (frais d'inscription à la sélection)**
 Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, le formulaire de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception.

Pièces complémentaires selon votre profil

Pour les titulaires du diplôme DEAS, DEAVS, MCAD, DEAMP

- Photocopie du diplôme dispensant des unités de formation
- Photocopie du dossier intégral d'évaluation ou du livret de formation avec résultat et appréciations
- Attestations de travail avec appréciations

Pour les candidats titulaires des baccalauréats professionnels ASSP ou SAPAT

- Photocopie du baccalauréat
- Photocopie du dossier scolaire intégral avec résultats et appréciations des classes de seconde, première et terminale
- Photocopie des feuilles d'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Pour les candidats en terminale baccalauréats professionnels ASSP ou SAPAT :

- Certificat de scolarité
- Photocopie du dossier scolaire avec résultats et appréciations des classes de seconde, première et le 1^{er} trimestre de terminale
- Photocopie des feuilles d'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

L'admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat

Pour les candidats présentant un handicap et pouvant prétendre à un aménagement des épreuves :

- notification d'avis d'aménagement des conditions d'examen ou de concours émise par la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Cette notification doit mentionner : **Epreuves de sélection Auxiliaire de puériculture 2018**
- demande d'aménagement en cours** : notification à communiquer au plus tard la semaine précédant l'épreuve

Rappel : CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 1^{er} mars 2018

Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.76.49.01.63). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION à adresser en recommandé avec accusé de réception

POUR L'ENTRÉE EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2019

à la Croix Rouge Française, IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes,
site de Grenoble, Institut Saint-Martin

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription.

Je soussigné(e)

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms : Date de naissance :

Adresse complète :
.....
.....
.....

vous notifie par la présente ma rétractation pour mon inscription aux épreuves de sélection :

Dossier d'inscription adressé par voie postale reçu le :/...../.....

Pour le retour de mon dossier d'inscription, je joins à ce formulaire **une enveloppe format A4 libellé à mes nom, prénom et adresse, affranchie pour un envoi jusqu'à 100 gr.** Sans cette enveloppe, mon dossier d'inscription complet (pièces administratives et chèque) sera tenu à ma disposition au secrétariat de l'IFSI pendant une durée maximum de 1 an et sera ensuite détruit.

Date :

Signature du candidat ou de son représentant légal pour les candidats mineurs
Nom et prénom du signataire :